

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Colère face aux propos de la médiatrice de l'Education nationale sur le statut de parents d'élèves !

-- La FCPE --

Publié le jeudi 27 mars 2014

Fichier PDF créé le jeudi 10 avril 2014

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

Colère face aux propos de la médiatrice de l'Éducation nationale sur le statut de parents d'élèves !

La médiatrice de l'Éducation nationale, lors de son audition devant la mission parlementaire d'information sur les relations école-parents, s'est prononcée « contre » un statut de parent délégué le qualifiant « d'objet statique » et estimant qu'il existe déjà des « textes remplis de dispositifs ».

Par ces propos, la médiatrice montre sa méconnaissance des **missions fortes et complexes des représentants de parents d'élèves à tous les échelons de l'Éducation nationale** et des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mandat pourtant électif. Elle confond la relation parents - école avec la mission de représentation des parents au sein des instances de l'Éducation nationale.

Tout au long de l'année, les délégués de parents d'élèves représentent toutes les familles dans de nombreuses instances, concernant **la vie des établissements scolaires, la discipline, l'orientation, les bourses, les affectations, les enfants à besoins éducatifs particuliers...**

Totalement bénévoles, ils cumulent leur engagement au sein de l'école avec leur vie familiale et, dans la plupart des cas, une activité professionnelle.

Et pour exercer cette mission au bénéfice de l'ensemble de la communauté éducative, beaucoup prennent sur leurs congés et en voient les conséquences professionnelles, avec des carrières « mises à l'index ».

Pour les deux fédérations de parents d'élèves, seule la création d'un statut de représentant de parents permettra la **reconnaissance par notre société de l'utilité de l'action des parents délégués au même titre qu'un élu municipal ou un représentant syndical.**

La création de ce statut devient d'autant plus urgente qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles pour ces diverses représentations, essentielles pour un dialogue, respectueux, constructif et apaisé entre les membres de la communauté éducative.

La FCPE et la PEEP tiennent également à souligner que, sans les représentants des parents à tous les niveaux de l'Éducation nationale, il n'y aurait ni contre-pouvoir, ni regards croisés au sein des instances décisionnelles de l'Éducation nationale. L'absence des représentants de parents dans ces instances risque de conduire, à terme, à l'immobilisme, à une École « statique ».

Aussi, **la FCPE et la PEEP appellent à la création d'un statut de parent d'élèves** en 2014, année où l'engagement associatif a été érigé comme grande cause nationale. Ceci dépasse le cadre du ministère de l'Éducation nationale et doit faire l'objet d'un travail interministériel.

Enfin, les deux organisations souhaitent saluer ces milliers de bénévoles qui chaque jour donnent de leur temps dans le seul intérêt des élèves et sont souvent les premiers médiateurs.